

QUESTION ÉCRITE

Madame la Députée Christelle Petex attire l'attention de Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités sur les difficultés relatives au secteur de l'allergologie.

En France, la demande en matière de soins allergologiques est en constante augmentation. Cette demande croissante n'est pas équilibrée en raison de plusieurs facteurs.

L'une des premières causes de cette crise est le manque d'internes en allergologie. Ces professionnels de santé sont essentiels pour fournir des soins spécialisés aux patients. Malheureusement, le nombre d'internes dans ce secteur est nettement inférieur à la demande. Avec seulement 35 personnes formées par an, le système de santé français ne peut répondre aux besoins des patients, laissant également de nombreuses régions sous-équipées en termes de ressources humaines qualifiées dans ce domaine. Idéalement, 90 internes devraient être formés chaque année pour répondre efficacement à cette demande, assurer une prise en charge de qualité et empêcher de lourdes répercussions sur les patients, le système de santé et la formation médicale elle-même.

De plus, les unités transversales d'allergologie (UTA), trop manquantes sur notre territoire national, devraient être des piliers dans la prise en charge des patients. Cependant, lorsqu'il y a des UTA, ces dernières souffrent souvent d'un manque de personnel qualifié. En ce sens, les patients peuvent être confrontés à des délais d'attente plus longs pour obtenir des consultations, des diagnostics et des traitements appropriés. En conséquence, leur santé peut être considérablement altérée et, dans certains cas, peut être mise en danger.

En ce sens, Madame la Députée Christelle Petex demande à Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités les solutions envisagées pour remédier à la crise de l'allergologie afin de garantir un accès aux soins spécialisés, d'assurer une prise en charge adaptée des patients et de promouvoir la formation médicale dans ce domaine essentiel de la médecine.